

FICHE D'INSCRIPTION

L'opération "J'apprends à Nager" est soutenue par le Ministère des Sports.

POUR ÉVOLUER DANS L'EAU EN TOUTE SÉCURITÉ



Enfant concerné

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Représentant légal (à prévenir en cas de problème)

Nom :

Prénom :

Tél portable :

Tél Domicile :

E-mail :

J'atteste sur l'honneur que mon enfant est apte à la pratique sportive de loisirs.

Numéro d'attestation assurance extra-scolaire
.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Le :/...../.....

"Lu et approuvé"

Signature

Pour les enfants de 7 à 12 ans (inclus)

Le stage se déroule en dehors du temps scolaire. Chaque session comprends 10 séances de 45 minutes (dans l'eau).

Le groupe est composé de 12 enfants maximum.

A l'issue du stage, le passage du test du Savoir Nager en Sécurité sera proposé aux enfants afin de valider leurs compétences.

Pour permettre à un maximum d'enfants de profiter de ce dispositif gratuit, la participation à une seule session par année scolaire est possible. L'équipe des maitres-nageurs se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant si son niveau n'est pas en phase avec le principe de l'opération "J'apprends à nager".

La participation au programme implique la présence à toutes les séances de la session. Afin que l'apprentissage se fasse dans les meilleurs conditions et pour observer une progression, l'assiduité est nécessaire.

Pour les 7 - 12 ans

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LE SITE

<https://sports.gouv.fr>

 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

 **MINISTÈRE
DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Santé
publique**
France

**NATURELLEMENT
VAL DE REUIL**


Partie conservée par les parents

Mon enfant est inscrit :

Période scolaire 1

Du samedi 5 octobre au samedi 21 décembre 2024 à 11h15

Période scolaire 2

Inscriptions à partir du 4 novembre

Du samedi 11 janvier au samedi 29 mars 2025 à 11h15

Période scolaire 3

Inscriptions à partir du 24 février

Du samedi 5 avril au samedi 28 juin 2025 à 11h15

Chaque enfant qui entre en classe de 6e doit savoir lire, compter, écrire... et nager !

Le dispositif national “J’apprends à nager” s’inscrit dans le cadre du plan interministériel de prévention des noyades.

Il permet aux enfants de découvrir le milieu aquatique et d’y évoluer en toute sécurité. Il s’adresse principalement aux enfants des quartiers et des zones rurales.

Ce dispositif vise plusieurs objectifs :

- Savoir nager à l’entrée en 6e ;
- Pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité ;
- Prévenir les noyades.

Partie conservée par la piscine

Mon enfant est inscrit :

Période scolaire 1

Du samedi 5 octobre au samedi 21 décembre 2024 à 11h15

Période scolaire 2

Inscriptions à partir du 4 novembre

Du samedi 11 janvier au samedi 29 mars 2025 à 11h15

Période scolaire 3

Inscriptions à partir du 24 février

Du samedi 5 avril au samedi 28 juin 2025 à 11h15